



## Commune de Saint Maurice de Rémens (Ain)

### Compte-rendu de la réunion du conseil municipal 12 septembre 2016 à 20 h 30

**Présents** : M Éric GAILLARD, Mme Sylviane BOUCHARD, M Cyril GOUDARD, Mme Isabelle BERNARD, M. Christian SEURAT, Mme Christine AUCEL, M. Eddy LABBÉ, Mme Marie-Hélène MORETEAU, M. Hervé MORIN, M. Stéphane PROUD, Mme Schérazade TOUNSI.

**Absent excusé** : M Christophe BRUN. **Absents** : M. Fabrice ANGELOT, M. Jérémy GRANDJEAN.

**Secrétaire de séance** : Mme Christine AUCEL

Après approbation du compte rendu de la séance du 14 juin 2016 à l'unanimité, Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à Messieurs GUIFFRAY. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Avant de passer à l'ordre du jour, il annonce la démission de Madame Magalie FANTON de son poste de conseillère municipale, en raison de son déménagement de la commune.

#### 1. Recrutement d'un agent en Contrat Unique d'Insertion

Suite à l'impossibilité de renouveler le contrat de Madame Florence EYMARD DUVERNAY, Madame Isabelle BERNARD, adjointe aux affaires scolaires propose de recruter une nouvelle personne en contrat aidé, pour exercer les fonctions d'animatrice d'activités culturelles et ludiques, à l'école primaire, à raison de 24 heures par semaine annualisées. Son temps de travail hebdomadaire (30 h) sera réparti entre la classe de Madame ROCCA (GS-CP) le matin, puis l'animation des TAP et le ménage des salles de classe l'après-midi.

Ce contrat à durée déterminée sera conclu pour une période de un an, renouvelable une fois.

Elle rappelle que l'Etat prend en charge entre 70 et 85 % de la rémunération correspondant au SMIC et exonère l'employeur des charges patronales de sécurité sociale.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le recrutement d'un contrat aidé.

#### 2. Convention de servitudes avec ENEDIS – Rue de la Libération

Monsieur le maire explique que dans le cadre du raccordement au réseau électrique de la propriété CHAGNARD, parcelle AH 420, rue de la Libération, des travaux seront réalisés par ENEDIS, sur le chemin d'accès appartenant à la commune, (parcelle AH 417) afin d'implanter à demeure, dans une bande de 1 mètre de large, une canalisation souterraine d'une longueur totale d'environ 35 m.

A cette fin, ENEDIS a établi une convention de servitudes, qui fixe les différents droits et devoirs de chacune des parties.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer avec ENEDIS, la convention de servitudes ainsi que tout autre document y afférant.

#### 3. Cession du camion FPT du Centre de Secours à l'entreprise JACQUET & Fils

Monsieur le Maire rappelle que la commune a acquis en fin d'année 2015, auprès de la commune de PRIAY un Fourgon Pompe Tonne (FPT), pour le Centre de Premier Secours.

L'entreprise JACQUET et Fils d' AMBRONAY, contactée, a proposé de racheter l'ancien camion à l'état d'épave pour la somme de 400 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour céder le véhicule au prix de 400.00 €.

#### **4. Règlement du cimetière communal**

Monsieur Cyril GOUDARD, adjoint à l'urbanisme soumet au vote du conseil municipal le règlement du cimetière établi par la commission cimetière.

Il le détaille rapidement et précise que ce règlement sera affiché au cimetière et disponible sur le site internet de la commune. (saint-maurice-de-remens.fr)

Le conseil municipal le valide à l'unanimité.

#### **5. Déclaration d'intention d'aliéner parcelle AH 73**

Monsieur le Maire fait part de la réception en mairie le 3 septembre 2016 d'une déclaration d'intention d'aliéner concernant la vente, par Monsieur BIAVA Bernard, d'une parcelle de terrain cadastrée AH 73, située en zone UA du P.O.S, allée des Tilleuls, d'une superficie de 404 m<sup>2</sup> au prix de 30 000 €, (27 000 € de prix de vente + 3 000 € de commission).

Il rappelle que lors du précédent conseil municipal, il a été décidé d'engager une réflexion sur la création d'un « Cœur de Village » pour la réalisation d'une opération d'habitat à destination des personnes âgées, (résidence seniors), qui pourrait être partagée avec des logements sociaux, voire une partie communale qui répondrait aux critères d'accessibilité.

C'est dans cette optique, que Monsieur le Maire souhaite exercer son droit de préemption urbain et se porter acquéreur de la parcelle AH 73.

Le conseil municipal à l'unanimité, émet un avis favorable, pour la préemption de la parcelle AH 73 au prix de 30 000.00 €.

#### **6. Acquisition d'une bande de terrain sur la parcelle AH 59, appartenant aux frères GUIFFRAY**

Madame Sylviane BOUCHARD rappelle que les engins agricoles, ne peuvent pas emprunter la rue de la Scierie, trop étroite, pour accéder à leurs parcelles situées au Nord du village.

Actuellement ils traversent la cour de l'école, mais cela constitue un risque élevé pour les enfants scolarisés.

Pour pallier ce problème, elle propose d'acquérir une bande de terrain de 6 mètres de large sur environ 105 m de long de la parcelle AH 59 (derrière le stade). Cet achat permettrait de créer un chemin qui rejoindrait la rue de la Libération via la parcelle AH 349 appartenant à la commune et servirait d'accès aux engins agricoles.

Les propriétaires de cette parcelle, Messieurs GUIFFRAY Bernard et Maurice ont été contactés et seraient disposés à vendre leur terrain au prix de 3 € le mètre carré.

Madame BOUCHARD précise qu'en cas de vente, Monsieur MASSIEUX Henri, cultivateur de cette parcelle, ne demanderait pas d'indemnité d'éviction. Le conseil municipal l'en remercie.

L'acquisition d'environ 630 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée AE 59, au prix de 3 € le m<sup>2</sup>, pour la création d'un chemin de contournement pour les engins agricoles, est acceptée à l'unanimité par le conseil municipal.

#### **7. Fonds de concours CCPA 2015-2017**

Madame Sylviane BOUCHARD, rappelle que dans le cadre du fonds de concours généraliste 2015-2017 en faveur des communes, la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain peut attribuer aux Communes membres une subvention de 123 954 € sur 3 ans. Le taux de subvention est de 50 % du montant HT du dossier présenté.

C'est dans ce cadre qu'elle présente un dossier qui concerne l'acquisition de parcelles de terrain pour un montant HT de 43 200.00 €.

Il s'agit des terrains :

- BIAVA ; Allée des Tilleuls,
- GUIFFRAY ; lieudit « Gratérieux » derrière le stade,
- AGRAIN ; à côté du parking de la rue du Sabotier,
- LEMOUZY, POTIER ; Place Jean Moulin.

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve le dossier de demande de subvention et sollicite l'aide de la CCPA pour un montant de 21 600.00 € HT au titre du fonds de concours aux communes.

### 8. Décision modificative

Madame BOUCHARD explique qu'il est nécessaire de procéder à des mouvements de crédits, compte tenu des acquisitions et des subventions qui viennent d'être votées.

Elle propose les mouvements de crédits suivants :

<b>Diminution de crédits - Dépenses</b>	<b>BP 2016</b>	<b>DM</b>
020 - Dépenses imprévues d'investissement	19 600,00	-18 220,00
<b>Augmentation de crédits – Recettes</b>		
13251 - Subv. du GFP de rattachement (CCPA)		21 600,00
	<b>TOTAL</b>	<b>39 820,00</b>
<b>Augmentation de crédits – Dépenses</b>		
2031 - Accessibilité bâtiments		2 820,00
2111 - Terrain BIAVA		32 000,00
2111 - Terrain chemin accès véhicules agricoles		5 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>39 820,00</b>

Elle précise :

- qu'il n'est plus besoin de procéder à un virement de crédits pour le FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales), un courrier émanant de la Préfecture reçu en mairie ce jour, précise que le montant définitif est de 6 304.00 € (au lieu de 8 230.00 € annoncés en juin). Le montant prévu au budget primitif est suffisant (6 600.00 €).
- Qu'il est nécessaire d'augmenter de 2 820.00 € le compte 2031 (soit un montant total de 10 751.00 €), pour financer le complément d'étude pour l'accessibilité aux bâtiments publics et le dossier AD'AP en raison de l'ajout de plusieurs bâtiments, comme l'église, le cabinet d'infirmières, le local des boules, le cimetière...

Ces virements de crédits sont votés à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 10.

Le Maire,

Éric GAILLARD

